YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 1999
DELIBERATION N° 99/10/629

OBJET: **CLASSEMENT DES VOIES PRIVEES ET RESEAUX DIVERS DE LA RESIDENCE " LES GLAIEULS " DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : CONVENTION RELATIVE A LA NATURE ET AU FINANCEMENT DES TRAVAUX ET PRESTATIONS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SYNDICALE DU GROUPE D'HABITATION DES GLAIEULS.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ,

VU le Code de la Voirie Routière , et notamment les articles L 141-3, R 141-4 à R 141-9,

CONSIDERANT que lors de sa séance du 23 juin 1998, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de classement des voies privées dénommées " Allées des Deux Sources et du Coudrier " de la résidence " Les Glaieuls " et de ses réseaux divers dans le domaine public communal,

CONSIDERANT que l'enquête publique relative à ce classement, devrait s'effectuer du 29 novembre au 15 décembre 1999 dans les conditions prévues aux articles L 143-3, R 141-4 et suivants du code de la voirie routière, ainsi que dans l'arrêté du Député-Maire précisant l'objet de l'enquête et désignant le commissaire enquêteur,

Les commissions Finances et Travaux consultées,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (1 abstention : M. GAUTHIER ; 6 contre : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir , Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir)

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe, relative à la nature et au financement des travaux et prestations inhérentes à cette procédure, avec l'Association Syndicale du Groupe d'Habitation des Glaieuls,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents ,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
-5 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 5-11-99 et de la publication
le 5-11-99
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)